Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or

Un nouveau contrat pour l'eau et les milieux aquatiques !

2023
2027

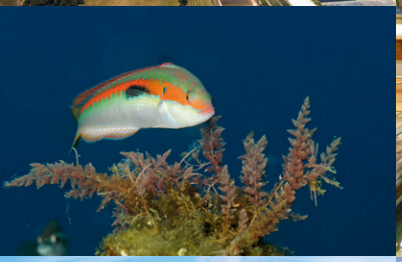

MÉTROPOLE
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

www.metropoleTPM.fr

Contrat de Baie
RADE DE TOULON
& ÎLES D'OR

Jean-Pierre GIRAN
Président de Toulon Provence Méditerranée
Maire de Hyères

Gilles VINCENT
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée
Maire de Saint-Mandrier-sur-Mer
Président du Comité de Baie

En tant que Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et en tant que Président du Comité de Baie, nous sommes très fiers du travail accompli depuis 2002 par tous les partenaires du territoire - monde associatif, professionnels, experts scientifiques, collectivités territoriales - pour réduire les pressions et améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans la Rade de Toulon et la baie des Îles d'Or. Le Contrat de Baie est une réussite. Si les bilans précédemment dressés en témoignent avec plus de 80% des projets mis en œuvre à l'issue de chacune des programmations, une véritable culture Contrat de Baie s'est également développée sur le territoire, favorisant un lien fort entre la terre et la mer et une approche commune de la gestion de l'eau. Pour autant, les pressions pesant sur l'eau et les milieux aquatiques nous imposent de poursuivre ces efforts et d'axer notre intervention sur l'adaptation au changement climatique.

Prévu pour une durée de cinq ans (2023-2027), ce nouveau Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or est avant tout le fruit d'un travail collectif, élaboré étroitement aux côtés des acteurs du territoire.

Il poursuivra les efforts conjoints pour réduire les pollutions et apportera des solutions concrètes pour adapter notre territoire au changement climatique en favorisant l'infiltration des eaux de pluie, en économisant la ressource en eau et en intégrant davantage les enjeux liés à l'eau dans les documents d'urbanisme.

Il ira plus loin pour restaurer les écosystèmes des cours d'eau et des zones humides, préserver le milieu marin et restaurer les petits fonds côtiers altérés par les activités humaines.

Enfin, comme dans les programmations précédentes, il s'attachera à informer, sensibiliser les différents publics, à animer les instances de gouvernance et à déployer les outils de suivi et d'évaluation de la démarche.

Ensemble, poursuivons l'aventure et donnons à ce territoire, dont l'histoire a toujours été intimement liée à la mer, l'ambition qu'il mérite !

Le Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or C'EST

- **6 enjeux** déclinés en **238 actions** portées par **40 structures** maîtres d'ouvrage.
- Une programmation en **2 phases :** phase 1 (2023-2024) et phase 2 (2025-2027).
- Un montant global prévisionnel d'environ **89 millions d'euros HT** pour les actions inscrites à la phase 1 du Contrat.

Une dynamique initiée depuis plus de 20 ans par la Métropole TPM et ses partenaires, un réseau d'acteurs organisés et engagés pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

- (2002-2009) Contrat de Baie n°1 de la Rade de Toulon, premier Contrat de Baie signé en Méditerranée
- (2013-2018) Contrat de Baie n°2 de la Rade de Toulon
- (2016-2021) Contrat de Baie des Îles d'Or
- (2020-2021) Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon
- (2023-2027) Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or

Plus d'informations sur les Contrats de Baie achevés : www.contratdebaie-tpm.org

6 ENJEUX

1 Réduire les pollutions

5 objectifs, 100 projets, 27 maîtres d'ouvrage (~ 67,3 millions d'euros HT)

Cet enjeu met l'accent sur la réduction des pollutions bactériologiques liées aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement par temps de pluie avec l'objectif prévisionnel pour la phase 1 de réhabiliter environ 11 km de réseaux d'assainissement identifiés dans le Contrat et de construire trois nouvelles stations d'épuration (Méounes, île de Porquerolles et partie militaire de l'île du Levant). Cet enjeu vise par ailleurs la réduction des pollutions chimiques, celles liées aux nitrates et aux pesticides, et le retrait des déchets dans les milieux naturels. Il comporte aussi plusieurs projets de désimperméabilisation et végétalisation d'espaces publics, notamment dans les cours d'école.

2 Gérer durablement la ressource en eau pour mieux s'adapter aux effets du changement climatique

4 objectifs, 31 projets, 14 maîtres d'ouvrage (~ 11,4 millions d'euros HT)

La priorité est d'optimiser le rendement des réseaux d'eau potable, d'accompagner la mise en œuvre des deux plans de gestion durable de la ressource (PGRE) élaborés sur les bassins versants déficitaires en eau du Caramy-Issole et du Gapeau. La phase 1 prévoit une économie d'environ 100 000 m^3 d'eau par an sur l'ensemble des travaux identifiés dans le plan d'actions du Contrat. Elle prévoit également des actions de sensibilisation du grand public pour inciter les changements de pratiques.

3 Gérer durablement les cours d'eau et les zones humides, en lien avec la prévention des risques

3 objectifs, 52 projets, 8 maîtres d'ouvrage (~ 5,4 millions d'euros HT)

Six projets d'aménagements en faveur d'une meilleure circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau sont prévus en phase 1 du Contrat, ainsi que des opérations d'acquisition foncière de zones humides (Marais de l'Estagnol, zone humide du Palyvestre) pour leur renaturation. Des opérations de restauration de tronçons de cours d'eau sur les bassins versants de l'Eygoutier et du Gapeau seront également engagées.

4 Gérer durablement l'interface terre-mer et le milieu marin

4 objectifs, 37 projets, 14 maîtres d'ouvrage (~ 4,4 millions d'euros HT)

Le Contrat prévoit le déploiement d'une vision stratégique sur la gestion durable du trait de côte et la restauration des petits fonds côtiers dégradés par les activités maritimes et les aménagements littoraux. Dans certains secteurs très fréquentés par les plaisanciers, comme Porquerolles, des projets d'organisation des mouillages seront mis en œuvre pour réduire la pression exercée par cette fréquentation sur l'herbier de posidonie, habitat jugé prioritaire par l'Union Européenne. Des études de faisabilité seront également menées en phase 1 sur plusieurs autres sites identifiés comme prioritaires dans la stratégie de façade Méditerranéenne, notamment dans la Rade d'Hyères.

5 Renforcer l'intégration des enjeux « EAU » dans les documents d'urbanisme

4 projets, 4 maîtres d'ouvrage (~ 20 000 euros HT)

Agir le plus en amont possible en intégrant des règles ou des recommandations sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme (PLU intercommunal, SCoT Provence Méditerranée) constitue l'axe de travail de ce nouvel enjeu.

6 Animer le Contrat de Baie, faire vivre le réseau d'acteurs et promouvoir la démarche

3 objectifs, 14 projets, 5 maîtres d'ouvrage (~ 600 000 euros HT)

La mise en œuvre de l'ensemble de ce programme d'actions nécessite une animation forte de la part de la Métropole TPM. Plusieurs outils seront ainsi développés pour faire vivre ce Contrat et son réseau d'acteurs et ainsi faire perdurer la dynamique engagée sur ce territoire.

Une démarche multipartenariale

Le Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or a été élaboré en 2022 sur la base d'une large concertation avec les acteurs locaux.

- **6 ateliers** thématiques
- **16 sous-thèmes**
- **48 structures** représentées et **152 contributeurs**
- Près de **380 propositions**

La gouvernance

COMITÉ DE BAIE
103 membres
4 collèges : élus, État, scientifiques, usagers et associations.
Composition arrêtée par le Préfet.
RÔLE DÉCISIONNEL

MAÎTRES D'OUVRAGE
40 structures
Ceux qui s'engagent à porter les actions du Contrat (collectivités, établissements publics de l'État, organismes scientifiques, usagers).
RÔLE OPÉRATIONNEL

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
STRUCTURE ANIMATRICE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
21 membres
Experts scientifiques des domaines d'intervention du Contrat de Baie.
RÔLE CONSULTATIF

COMITÉ TECHNIQUE ET FINANCIER
11 membres

En accord avec les politiques et les démarches locales sur l'eau et les milieux aquatiques :

- **La Directive européenne Cadre sur l'Eau** visant le bon état des eaux superficielles, souterraines et côtières, ainsi qu'avec le SDAGE Rhône Méditerranée pour la période 2022-2027, qui planifie la politique de l'eau à l'échelle du bassin hydrogéographique Rhône-Méditerranée et se décline en programme de mesures territorialisées.
- **La Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin** et son plan d'actions structuré autour d'un objectif : celui d'atteindre le bon état écologique du milieu marin à travers des mesures de conservation, de prévention de la pollution et de protection des écosystèmes marins.

En articulation avec les autres démarches territoriales : SAGE Gapeau, Charte du Parc national de Port-Cros, OGS Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères, DOCOB des sites Natura 2000 marins, SCoT Provence Méditerranée, démarche SMILO de Porquerolles, PAPIs Petits Côtiers Toulonnais, Gapeau et Côtiers des Maures.

40 structures maîtres d'ouvrage du programme d'actions

Métropole TPM • Département du Var • DDTM du Var • Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau • Syndicat de gestion de l'Eygoutier • Communauté d'Agglomération de la Provence Verte • Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures • Communes : La Seyne-sur-Mer, Toulon, Le Pradet, La Garde, Carqueiranne, Hyères, La Londe-les-Maures, Bormes-les-Mimosas, Cuers, Puget-Ville, Pierrefeu, Carnoules, Collobrières et Pignans • Syndicat mixte SCoT Provence Méditerranée • Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var • Université de Toulon • Ifremer • Pôle Mer Méditerranée • Marine nationale • Parc national de Port-Cros • Parc naturel régional de la Sainte-Baume • Conservatoire du littoral • AIA Cuers-Pierrefeu • Chambre de Commerce et d'Industrie du Var • Chambre d'Agriculture du Var • Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique • Associations : Fédération MART, Le Naturoscope, GALATHEA, Le CIETM, Les Ressources Sous-marines et MIRACETI.

Les partenaires techniques et financiers

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

Var Le Département

Région Provence Alpes Côte d'Azur

République Française
Liberté
Égalité
Fraternité

Territoire du Contrat de Baie de la Rade de Toulon et des Îles d'Or

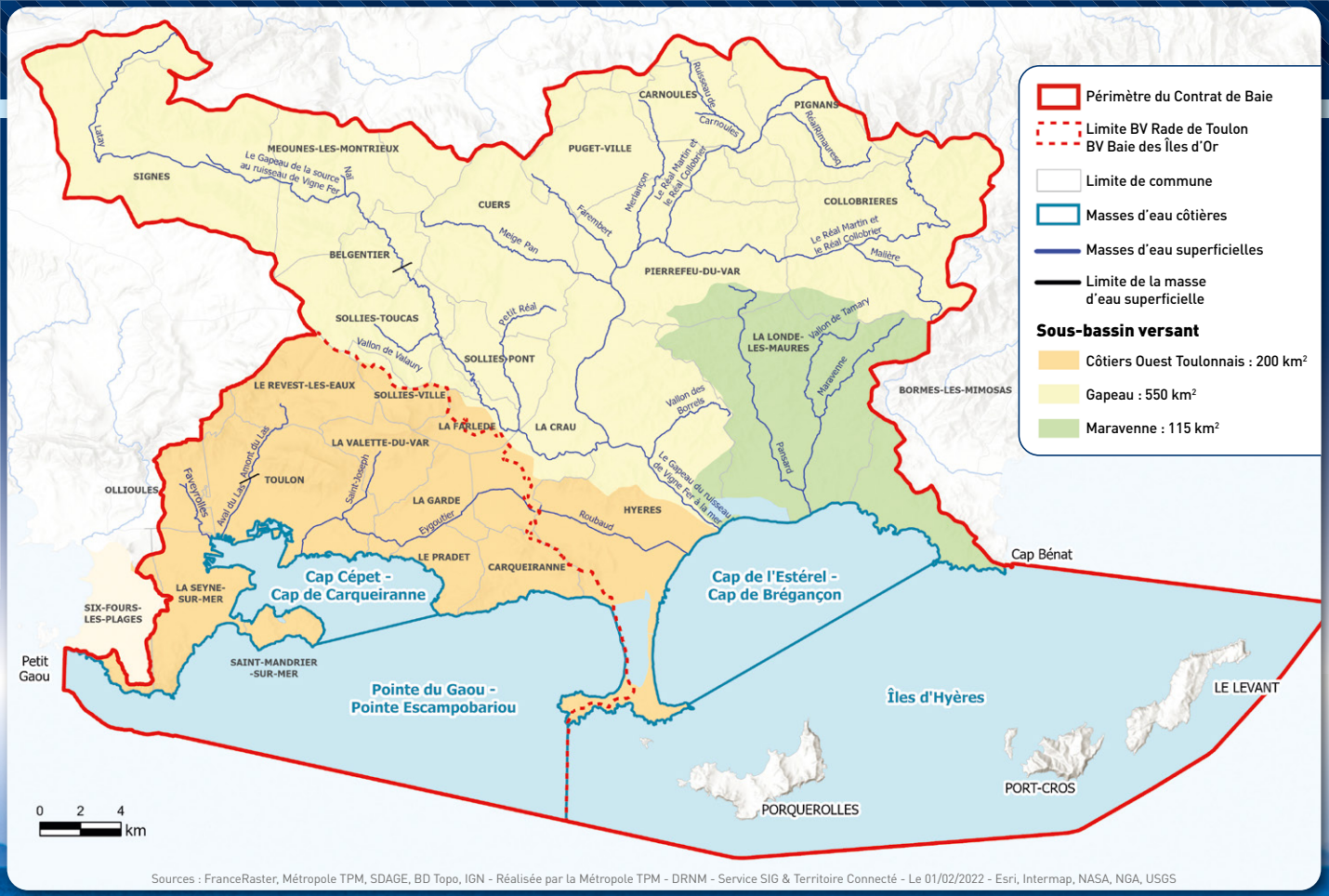

Sources : FranceRaster, Métropole TPM, SDAGE, BD Topo, IGN - Réalisée par la Métropole TPM - DRNM - Service SIG & Territoire Connecté - Le 01/02/2022 - Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS

Contrat de Baie : quels effets sur l'eau et les milieux ?

Pour mesurer et apprécier l'effet des actions entreprises par les partenaires du Contrat de Baie, un Tableau de Bord de Suivi Environnemental sera spécifiquement créé pour ce nouveau Contrat de Baie, avec l'aide du Conseil Scientifique.

Il permettra ainsi, sur la base d'indicateurs précisément choisis, de donner du sens aux efforts collectifs menés sur le territoire pour une gestion plus durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Quelques chiffres clés

- **Superficie de l'espace marin : 500 km².**
- **3 îles, dont deux classées en cœur de Parc national.**
- **Linéaire côtier : 270 km.**
- **Superficie du bassin versant associé : 885 km², découpée en 3 sous-bassins versants.**
- **5 fleuves côtiers, soit environ 140 km de cours d'eau et affluents.**
- **28 communes, dont 10 communes littorales et 6 intercommunalités.**
- **27 ports.**

Publication réalisée par la DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire & la Direction de la Communication - © Photos : TPM et Andromède Océanologie. Impression : Imprimerie SIRA - Ne pas jeter sur la voie publique.

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Métropole Toulon Provence Méditerranée
DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire
Service Gestion intégrée de la zone côtière
Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536 - 83041 Toulon Cedex 9
Tél. 04 94 05 35 25 - contratdebaie@metropoletpm.fr -
Plus d'informations : https://metropoletpm.fr/contrat-de-baie

Contrat de Baie
RADE DE TOULON & ÎLES D'OR